



## Commission des dynamiques territoriales

### 2321 - Alimentation en eau potable et assainissement

#### **Proposition d'approbation de projets de conventions à conclure avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour les missions SATESA/MDMO**

#### **Rapport n° CP/2016/257**

#### **Service gestionnaire :**

L420 - Service Eau, assainissement, déchets

#### Résumé :

Les missions SATESA ( Service d'acquisition, de traitement et d'exploitation des données sur les systèmes d'assainissement) et MDMO (Mission déchets et matières organiques) font chacune l'objet d'une convention financière conclue entre le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui prévoit une participation de 116 000 € sur un budget global de 242 000 € pour le SATESA et 65 455 € sur un total de 110 443 € pour la MDMO, pour la réalisation par le Département de missions de suivi du fonctionnement des stations d'épuration et de l'élimination des boues d'épuration.

Le Département du Bas-Rhin et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ont conclu un contrat cadre 2013-2018 pour l'eau en septembre 2013. Ce contrat coordonne les interventions financières et définit les missions partenariales sous maîtrise d'ouvrage départementale avec un appui financier de l'Agence de l'Eau.

Le contexte réglementaire et financier ainsi que les nouvelles orientations politiques du Département conduisent désormais à revoir globalement le partenariat du Département avec l'Agence de l'Eau. Une réflexion en vue d'adapter le contrat de partenariat au nouveau contexte, induit en particulier par la loi Notre, est engagée et devrait faire l'objet d'un examen par l'Assemblée Départementale au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

Pour cette année, les missions sous maîtrise d'ouvrage départementale sont poursuivies et continuent d'être financées par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. C'est en particulier le cas du Service d'Acquisition, de Traitement et d'Exploitation des Données sur les Systèmes d'Assainissement (SATESA) et de la Mission « Déchets et Matière Organiques » (MDMO).

A noter que la mission MDMO n'est pas concernée par le transfert à la Région. En effet, seule l'élaboration du schéma sera transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ces deux missions font l'objet de conventions annuelles d'application avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, fixant leur programme, leur budget annuel et la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le SATESA a notamment pour mission de :

- réaliser un bilan du fonctionnement des stations d'épuration urbaines ainsi qu'une synthèse départementale sur les performances de l'assainissement des eaux usées urbaines,
- d'assurer pour les besoins des collectivités et de leurs groupements la validation de l'auto-surveillance réglementaire des stations d'épuration et ainsi fournir, à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et aux services de l'Etat les éléments nécessaires à l'évaluation de leur action et à la satisfaction des obligations de contrôle externe.

Le budget prévisionnel 2016 du SATESA s'élève à 242 000 €. Il comprend notamment les frais de personnel (3,5 ETP au sein des services du Département pour un coût de 159 000 €), d'entretien des véhicules et matériel (35 000 €) et d'analyses (40 000 €). L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse se propose de participer, au titre de l'année 2016, aux dépenses de fonctionnement du SATESA dans la limite maximale de 116 000 €.

La Mission « Déchets et Matières Organiques » est notamment en charge, dans le cadre de la convention de partenariat conclue entre le Département du Bas-Rhin et la Chambre d'Agriculture, d'assurer le suivi de l'élimination des boues d'épuration dans le Bas-Rhin. Son activité consiste à assurer les missions d'organisme indépendant des producteurs de boues d'épuration telles que définies par l'Arrêté Interministériel du 8 janvier 1998 et l'Arrêté Préfectoral du 22 novembre 2005.

- Expertise technique des plans d'épandage,
- Animation départementale de la filière d'épandage et mise en cohérence des périmètres d'épandage,
- Centralisation des informations concernant la qualité et la destination des boues d'épuration et sous-produits industriels,
- Réalisation d'un bilan des filières d'élimination des boues et d'une synthèse départementale,
- Information des différents acteurs de la filière.

Le budget prévisionnel 2016 de la Mission « Déchets et Matières Organiques » s'élève à 110 443 €. Il comprend les frais de personnel (1,4 ETP au sein des services du Département), et d'analyses. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse se propose de participer, au titre de l'année 2016, aux dépenses de fonctionnement de la Mission « Déchets et Matières Organiques » dans la limite maximale de 65 455 €.

La Commission des Dynamiques Territoriales, réunie le 28/04/2016, a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les termes des projets des conventions annuelles relatives au fonctionnement du Service d'Acquisition, de Traitement et d'Exploitation des Données sur les Systèmes d'Assainissement et de la Mission « Déchets et Matières Organiques ». Elle autorise par ailleurs son Président à signer ces conventions à intervenir entre le Département et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY